RH Débutant
Saisir des données individuelles et administratives et en identifier les impacts paie sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires
Agents pénitentiaires nouvellement affectés dans un service RH

Prérequis
Disposer du code accès HARMONIE

Enjeux et objectifs de la formation
Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, ce module permet de découvrir le Système de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents et d'identifier les impacts paye. Il est une première approche de la gestion des dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation administrative et financière des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Identifier les fonctionnalités de base
- Saisir et/ou modifier les données individuelles
- Saisir un acte de gestion et expliquer les conséquences sur la paye

Contenu détaillé du programme
Lundi : Découverte du SIRH
- Présentation du site du SIRH
- Les enjeux de la dématérialisation
- Comprendre son rôle dans la chaine des décisions
- Présentation des différents corps gérés dans l'administration pénitentiaire
- Les différentes positions administratives

Mardi : Les enjeux des saisies dans la SIRH
- La consultation d'un dossier agent (distinction PA20 / PA30)
- La lecture de la fiche carrière d'un agent
- Bonnes pratiques de saisies – impacts SIRH et au-delà (PETREL / SRE / SLR)
- Exercice de mise à jour des données individuelles : Situation maritale ; Adresse ; RIB ; Enfant(s)
- La saisie d'un acte de gestion : analyse des bonnes pratiques et bons réflexes à adopter
- Rapporter une décision

Mercredi : Les impacts en paie des saisies en GA
- La gestion intégrée qu'est-ce que c'est ?
- Le circuit de la paie publique
- Le cercle vertueux des décisions avec l'impact paie
- Distinction ZPAY20 / ZPAY10
- La compréhension du calendrier de la paie et les temps d'action
- Exercice sur : je fais quoi - quand ?
- Grilles indiciaires et régimes indemnitaires

Référence (n° Harmonie) :
Session 1 : **50965299**
Session 2 : **50965427**

Date limite d'inscription :
Session 1 : **18/11/2022**
Session 2 : **17/03/2023**

Durée : 3,5 jours

Dates :
Session 1 : Du 10/01/2023 (9h) au 13/01/2023 (12h)
ou
Session 2 : Du 09/05/2023 (9h) au 12/05/2023 (12h)

Horaires* :
Lundi : 09h-12h/14h-17h
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Monsieur Gauthier JONARD
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
Jennie.koucha@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Jeudi : La compréhension de la fiche de paie

- Les éléments positifs
- Les éléments négatifs
- Les éléments d'informations

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés théoriques et exercices.

Documentation

Un livret stagiaire est remis en version numérique ou papier.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quizz et exercices

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.

- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.